



AVIS PUBLIC

(En vertu des articles 126 de la
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

« DEMANDE D'URBANISME 2026-04-0001 D'INVESTISSEMENT MAGI INC. »

AVIS est, par les présentes, données par le soussigné ;

QUE la Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation le **1^{er} juin 2026 à compter de 19 h** au 5655, route 112, suite à l'adoption, par le conseil de la résolution numéro 2026-05-129 portant sur la demande d'urbanisme numéro 2026-04-0001 visant à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de trois logements sur les lots 6 486 044 et 6 486 045 adjacents à la rue Desruisseaux :

QUE cette demande de PPCMOI respecte le Plan d'urbanisme 624, ceci en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A — 19,1) ;

QUE les objets de la demande de PPCMOI 2026-04-0001 sont de déroger aux normes suivantes prescrites par le Règlement de zonage 642 ;

1. La construction d'une habitation multifamiliale de trois logements alors que l'article 6.9 du règlement de zonage 642 ne l'autorise pas.
2. Permettre que l'angle de la façade avant de l'habitation soit pourvu d'un angle de plus de 15 degrés dans l'optique de maximiser l'éclairage naturel du soleil alors que l'article 8.3 du règlement de zonage 642 ne l'autorise pas.

QUE la construction d'une habitation multifamiliale de trois logements est susceptible d'approbation référendaire ;

QUE cette disposition s'applique particulièrement aux zones RE-26, RE-27, RU-11, RU-18, RU-24 et A-6 du Règlement de zonage. La description et des illustrations de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité ;

QU' une copie de la demande 2026-04-0001 peut être consultée au bureau de la Municipalité.

DONNÉ à Ascot Corner ce 25^e jour de mai de l'an deux mille vingt-six.

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 25^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat à ce 25^e jour de mai 2026.

Greffier-trésorier